



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

N° DBC 20240321-01

063-200070712-20240404-DBC20240321_01-DE
Reçu le 04/04/2024
Publié le 04/04/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 MARS 2024 à 16H30

Date de la convocation : 14 MARS 2023

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 21 mars 2024 à 16 heures 30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents : Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Ghislaine DUBIEN, Patrick SAUZEDDE, Serge FAYET, Martine MUNOZ.

Membres du Bureau absents excusés : Philippe BLANCHOZ, Jean Eric GARRET, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Ludovic DASSAUD, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Christophe DOS SANTOS, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT Sylvain HERMAN.

Membres du Bureau aillant donné procuration :

Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
Jean-François DELAIRE à Frédéric CHONIER
Jany BROUSSE à Ghislaine DUBIEN.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**APPROBATION DU PLAN DE GESTION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE DES
ANCIENNES SABLIERES DE COURTY ETENDU AU SITE D'ILOA**

Rapporteur : Thomas BARNERIAS, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n° 20200715-05 du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président ;
Vu la délibération n°20220920-20 du 20 septembre 2022 approuvant l'adhésion aux Chartes Natura 2000 d'un ensemble de parcelles appartenant à la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne ;

Considérant que la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne est propriétaire et gestionnaire de trois sites naturels présentant des enjeux forts pour la préservation de la biodiversité : la tourbière du Sapey (commune de St Victor Montvianeix), le lac d'Aubusson (commune d'Aubusson d'Auvergne) et les anciennes sablières de Courty à Iloa (communes de Thiers et Dorat).

Membres du Bureau en exercice :

35

Membres du Bureau présents :

16

Membre du Bureau représenté :

3

Membres présents sans voix
délibératives : 1

Total votants : 19

AR Prefecture

063-200070712-20240404-DBC20240321_01-DE
Reçu le 04/04/2024
Publié le 04/04/2024

Le rapporteur expose :

Ces trois sites font l'objet de l'élaboration de plans de gestion, afin de définir pour chacun les actions en faveur de la biodiversité, à mener sur une période pluriannuelle. L'approbation officielle de ces plans de gestion permettra de solliciter des subventions correspondant aux actions identifiées.

Plusieurs hectares de terrains naturels en bordure de Dore sur le site des anciennes sablières de Courty, classées en zone Natura 2000 (« Zones alluviales de la confluence Dore Allier ») appartiennent à TDM. Ces parcelles sont constituées de boisements (forêts alluviales naturelles, plantations de peupliers...), d'eau libre, (la Dore et de pièces d'eau artificielles), et de milieux ouverts et embroussaillés accueillant de nombreuses espèces animales et végétales. Malgré une forte artificialisation et anthropisation, ces milieux représentent un élément essentiel de la trame verte et bleue du territoire. Ce site est à proximité d'une zone de loisirs fréquentée par le public, et s'inscrit comme un élément phare du territoire pour le loisir et la détente.

Porté par la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne et en partenariat avec la Ville de Thiers, un plan de gestion biodiversité a été rédigé en 2023 par le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne (CEN Auvergne). Ce programme d'actions quinquennal, prévoit de naturaliser la connexion entre la Dore et les plans d'eau, d'améliorer la conservation des boisements alluviaux, de lutter contre le développement du Faux Indigo (espèce exotique envahissante) ainsi que de maintenir et protéger les milieux à ce jour en bon état de conservation. Enfin, des actions sont prévues pour valoriser le site, afin de créer un support pédagogique pour le territoire autour des thèmes des forêts alluviales, des vergers et des zones de friches pour les pollinisateurs.

Le Bureau Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de gestion du site des anciennes sablières de Courty étendu au site d'Iloa figurant en annexe ;
- **Approuve** la mise en œuvre des actions définies et listées dans ce plan de gestion ;
- **Autorise** le Président à solliciter les subventions relatives à ce projet ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 19

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 19

Abstentions : 0

Membres du Bureau présents : 16

Pour : 19

Contre : 0

Membres présents sans voix délibératives : 1

Représentés : 3

Non participation :

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,


Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

